

La politique fiscale et le chômage

André Raynauld

Volume 60, numéro 4, décembre 1984

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/601308ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/601308ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Raynauld, A. (1984). La politique fiscale et le chômage. *L'Actualité économique*, 60(4), 424–429. <https://doi.org/10.7202/601308ar>

Résumé de l'article

André Raynauld met en question la capacité des politiques de gestion de la demande de ramener l'équilibre sur le marché du travail dans un contexte où le chômage n'est plus keynésien que pour un tiers environ. Il rappelle que le multiplicateur budgétaire au Canada n'est plus que 1,2 à court terme et pratiquement nul (éviction complète) à long terme. Il en déduit que la réalisation du plein emploi passe par la rigueur et la stabilité budgétaires ainsi que par l'amélioration du fonctionnement des marchés du travail et du capital.

La politique fiscale et le chômage

André RAYNAULD*
Université de Montréal

Les observations propres à une table ronde comme celle-ci reposent davantage sur des affirmations ou des jugements, de préférence fondées sur des travaux antérieurs, plutôt que sur des démonstrations rigoureuses de théorèmes, anciens ou nouveaux. Je suivrai cette tradition.

Mes réflexions suivront deux voies générales complémentaires simples que j'essaierai d'illustrer :

1. La situation présente du chômage est faite d'une coexistence de chômage classique ou naturel et de chômage keynésien.
2. Par voie de conséquence, la politique fiscale de stabilisation s'est considérablement affaiblie, de sorte qu'on ne voit plus la possibilité de revenir à des taux de chômage acceptables sans s'attaquer aux sources de chômage classique.

1. Chômage classique et keynésien

Dans ses *Essais sur la théorie du chômage* publiés en 1983¹, E. Malinvaud a poursuivi sa fructueuse réflexion sur les équilibres à prix rigides. Ces modèles lui permettent de définir des conditions et de rechercher des indicateurs statistiques propres à dégager, le cas échéant, des situations de chômage classique et de chômage keynésien. On retient à cet égard les définitions traditionnelles. Le chômage classique est un cas de demande excédentaire de biens et d'offre excédentaire de travail associé à une insuffisance de « capacités productives rentables » (p. 143) ou, plus brutalement, de salaires réels excessifs compte tenu de la productivité ; le chômage keynésien, de son côté, est imputable à une insuffisance de demande globale.

* Je remercie Pierre Fortin de ses commentaires et suggestions en vue de la publication de cet article.

1. Malinvaud, Edmond, *Essais sur la théorie du chômage*, Calman-Levy, Paris, 1983.

L'originalité de l'approche consiste à réintroduire, de façon explicite pour la moyenne période, les notions de profitabilité et d'investissement, de même que la répartition des revenus entre salaires et profits, à cause de différences marquées dans les propensions marginales à dépenser.

L'une des observations importantes de l'analyse de M. Malinvaud, c'est que la hausse des prix tend à réduire « un peu » les salaires réels et, par suite, à améliorer les marges bénéficiaires. Cette inflation pourrait donc atténuer le chômage de type classique. Par contre, la même augmentation des prix aura tendance à déprimer la demande globale, à cause des effets de richesse et de la propension à dépenser plus faible à même les profits. Une conclusion majeure s'ensuit : une période de chômage classique « prépare l'apparition d'une dépression keynésienne » (p. 171), qui sera d'autant plus prononcée que la profitabilité des entreprises s'était initialement détériorée.

La coexistence de chômage classique et keynésien suivant les secteurs d'activité ou suivant l'évolution temporelle, explique la difficulté que nous avons aujourd'hui à choisir, de façon correcte, l'orientation de la politique macroéconomique et les résultats décevants que les modèles de simulation prédisent pour l'avenir quant à la persistance du chômage. Compte tenu des informations économétriques existantes au Canada, on peut estimer que le chômage actuel n'est plus d'origine keynésienne que pour un tiers environ. En effet, la plupart des auteurs fixent entre 6% et 8% le taux de chômage non inflationniste de plein emploi. Le Conseil économique utilisait 6,5% à 7% en 1982 (1982a) et 7% en 1983 (1983). Quant à la proportion du tiers, elle est tirée telle quelle d'une autre publication du Conseil économique (1982b) où la composante, dite cyclique, du chômage s'élevait, en moyenne, à 33,8% sur la période 1976-1979.

S'il en est ainsi, les politiques de gestion de la demande seront impuissantes à ramener l'équilibre sur le marché du travail parce qu'elles ne sont pas pertinentes dans les circonstances décrites. Si l'on en croit les conclusions de M. Malinvaud, ces politiques resteront non pertinentes aussi longtemps qu'on n'aura pas au préalable trouvé des solutions au chômage classique et donc à la nécessité de restaurer les équilibres financiers des entreprises et les « capacités productives rentables ».

2. *L'effet d'éviction*

Si cette vue des choses est exacte, on devrait constater que les efforts de stimulation de la demande globale ne produisent pas les résultats attendus. En effet, dans l'hypothèse où une bonne partie du chômage est d'origine classique ou structurelle, la demande globale n'est pas l'obstacle principal à l'augmentation de la production et de l'emploi.

La mesure de l'efficacité de la stimulation de la demande consiste dans le multiplicateur des dépenses publiques, qu'on désigne plus souvent par son inverse, en quelque sorte, et qui est l'effet d'éviction. Plus précisément, on peut définir cet effet comme étant la mesure de la réduction des dépenses privées imputable ou associée à la hausse des dépenses publiques.

On distingue trois sources générales de l'effet d'éviction : l'effet réel par les prix, l'effet financier par les taux d'intérêt, ce dernier effet étant à son tour fonction d'un ensemble assez complexe de relations impliquant les élasticités de la demande de monnaie et de la dépense privée au taux d'intérêt, comme aussi des effets de portefeuille. Enfin, on se souviendra du modèle Fleming-Mundel et de l'éviction éventuelle associée à la hausse du taux de change.

Plutôt que de m'étendre ici sur ces fondements de l'effet d'éviction, je préfère me reporter à des estimations numériques qui ont été faites au Canada assez récemment.

Je ferai état de deux exercices distincts. Dans le premier, on a comparé les multiplicateurs de dépenses publiques $\Delta Y / \Delta G$ réels, de neuf modèles de simulation différents. Dans tous les cas, il s'agissait d'une augmentation de dépenses publiques non salariale de un milliard, indexée et répétée chaque année pendant dix ans. Cette augmentation de dépenses est financée par émission d'obligations auprès du public, donc avec M_1 constant + un taux de change endogène et variable. Deux modèles sur neuf donnent un multiplicateur inférieur à un dès la première année, quatre autres, un multiplicateur faible de 1,10 et moins, enfin les trois autres modèles affichent un multiplicateur élevé de 1,4 à près de 2. À l'exception de DRI, tous les modèles accusent une forte tendance à la baisse dans les multiplicateurs, au cours du temps. La valeur moyenne et l'écart type des multiplicateurs sont les suivants pour les neuf modèles considérés :

MULTIPLICATEURS DYNAMIQUES MOYENS

| | Moyenne | Écart-type |
|--------|---------|------------|
| 1 an | 1,17 | 0,44 |
| 3 ans | 1,02 | 0,67 |
| 5 ans | 0,67 | 0,72 |
| 10 ans | 0,29 | 0,79 |

SOURCE : O'Reilly, Paulin et Smith, p. 48, et calculs de l'auteur.

On peut donc soutenir, sans grands risques de se tromper, que le multiplicateur de dépenses publiques, sans le soutien de la politique

monétaire, est légèrement positif ou près de un à court terme, mais qu'à long terme, il est probablement nul.

Le deuxième ensemble de résultats consiste dans des simulations successives effectuées à l'aide du modèle RDXF de la Banque du Canada (voir ministère des Finances).

On a d'abord comparé deux simulations : la première dans laquelle la politique monétaire est accommodante et l'augmentation des prix contrainte à zéro. On neutralise, par conséquent, tout effet éventuel d'éviction (*VAR*) ; dans la seconde, M_1 est fixe et les prix sont flexibles, de sorte que l'effet d'éviction, s'il y a lieu, devrait apparaître (*FIXE*). Le taux d'éviction est alors défini comme suit (Eckstein) :

$$E = 1 - \frac{M (FIXE)}{M (VAR)}$$

Si $E = 1$, l'effet d'éviction est maximum ;

si $E = 0$, l'effet d'éviction est nul.

Les résultats de ces simulations révèlent que le taux effectif d'éviction est faible la première année, soit environ 0,1 ou 10%, mais que, dès la troisième année, il atteint 0,5 ou 50%. Par la suite, le taux se maintient entre 50 et 60%. Une fois de plus, on pourra se convaincre que la réalité se situe à peu près à égale distance des extrêmes. C'est, pour ainsi dire, le juste milieu !

Le scénario du déficit budgétaire financé par le public sans création de monnaie (*FIXE*) ne cause aucune surprise. Les taux d'intérêt augmentent comme prévu et ce, de 123 points de base dès la deuxième année et de 100 points par la suite. Le supplément de demande créé par le déficit produit des hausses de salaire et de prix : l'indice de la dépense nationale brute augmente d'environ 0,4% par année. Comme le P.N.B. en valeur devrait demeurer stable avec une offre fixe de monnaie et que les prix montent de 0,4%, on trouve là la principale contrepartie (ou explication) de l'effet d'éviction de 0,5. Le compte courant se détériore, mais c'est là peut-être le seul développement quelque peu inattendu, le dollar canadien prend d'abord de la valeur pendant trois ans, mais en perd par la suite. Enfin, l'un des meilleurs critères à nos yeux de l'échec de cette politique fiscale activiste, le déficit budgétaire n'est pas résorbé, mais, au contraire, il augmente régulièrement pendant toute la période de simulation, passant de 4 milliards la première année à 10 milliards l'année terminale (déficit exprimé en écart à la solution de contrôle). Bien entendu, comme le P.N.B. augmente aussi, ce déficit n'augmente pas aussi rapidement lorsqu'il est exprimé en pourcentage du P.N.B. De fait, il passe alors de 1,3% à 1,7%, de sorte que le ratio dette / P.N.B. augmente de 4,5 unités de pourcentage environ, au bout de six ans. Chose certaine, le déficit ne disparaît pas de lui-même.

Les origines de l'effet d'éviction

La hausse des prix et du taux d'intérêt qui résulte du stimulant fiscal donne à penser que l'effet d'éviction vient à la fois du marché des biens et du marché financier. L'évolution du taux de change est plus ambiguë comme nous l'avons vue.

Grâce à une troisième simulation dans laquelle on a tenu le taux de change invariable, on a été en mesure de décomposer l'effet global d'éviction entre ses principales composantes. Il ressort de ces calculs que l'effet réel d'éviction domine (à travers la hausse des prix) avec 80% du total, que l'effet monétaire ou financier représente environ les 20% restants (à travers le taux d'intérêt) et que l'effet du taux de change est à peu près nul, sauf en début de période où il est positif.

3. Conclusions

De nombreuses réserves devraient sans doute être apportées à ces analyses, puisque, d'un modèle à un autre, les résultats peuvent différer sensiblement. Néanmoins, on peut être autorisé, me semble-t-il, à retenir, des analyses théoriques et économétriques disponibles, que la réalisation du plein emploi devra emprunter à l'avenir des routes latérales axées sur le fonctionnement du marché du travail, sur les incitations à travailler et à investir, sur la fiscalité des entreprises et sur certains aspects des politiques sociales si l'on veut redonner à la gestion de la demande globale l'efficacité nécessaire aux équilibres macroéconomiques. Simultanément, je crains fort que l'on doive absolument revenir à une politique fiscale rigoureuse et stable en moyenne période, si l'on veut vraiment que les taux d'intérêt réels diminuent.

BIBLIOGRAPHIE

- Canada, ministère des Finances, « Aspects of the Crowding-Out Debate », miméo, 1982.
- Conseil économique du Canada, « Les temps difficiles », *19^e exposé annuel*, 1982(a), p. 102.
- Conseil économique du Canada, « Pénuries et carences », tableau 2-1, 1982(b), p. 11.
- Conseil économique du Canada, « L'amorce d'un redressement », *20^e exposé annuel*, 1983, p. 62.
- ECKSTEIN, O., « Economic Theory and Econometric Models », Harvard Institute for Economic Research, Discussion Paper 674, décembre 1978.
- MALINVAUD, EDMOND, *Profitability and Unemployment*, Cambridge University Press, 1980.
- O'REILLY, B, G. PAULIN et P. SMITH, *Responses of Various Econometric Models to Selected Policy Shocks*, Bank of Canada, Rapport technique n° 38, juillet 1983.
- RAYNAULD, ANDRÉ, « Note sur l'effet d'éviction », miméo, mars 1983, 18 pages.